

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 08 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit avril à dix heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Musée sous la présidence de Monsieur Pierre Chavonnet, Maire.

Etaient présents MM. Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Fabien Postel, Alain Delafontaine, Nans Delafontaine.
Mme Françoise Guineau

Etaient représentés Mme Christine Gérard donne pouvoir à Mme Françoise Guineau

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : Le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.
- **COMPTES ADMINISTRATIFS 2016** : En préambule le Maire rappelle le caractère extrêmement contraint de l'exercice budgétaire de Gerberoy et de la pression que fait peser la baisse des dotations de l'Etat sur la capacité d'action communale. La philosophie du conseil restant de ne pas augmenter la pression fiscale communale, l'équilibre budgétaire ne peut que se trouver dans la réalisation d'économies ou dans la recherche de nouvelles ressources.
Puis, le Maire présente les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de la commune.

COMMUNE

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévues : 230 710,00 €	Réalisées : 144 557,51€
<u>Recettes</u>	Prévues : 230 710,00 €	Réalisées : 162 120,39 €
	Excédent 2016	17 563 € *
	+ Excédent 2015	59 689 €
	- Affectation investissement	36 258 € <u>soit un excédent global de 40 994,00 € **</u>

* Excédent de la section fonctionnement

** Excédent cumulé de la section fonctionnement et de section investissement

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>	Prévues : 249 773,00 €	Réalisées : 36 689,48 €
<u>Recettes</u>	Prévues : 249 773,00 €	Réalisées : 33 003,95 €
	Déficit 2016	- 3 686,00 €
	+ Déficit 2015	- 5 573,00 € <u>soit un déficit global de - 9 258,00 €</u>

CCAS

<u>Dépenses</u> :	
Charges à caractère général	2 533,85 €
Autres charges de gestion courante	1 149,76 €
TOTAL	3 683,61 €

<u>Recettes :</u>	
Produits des services	33,54 €
Dotations et participations	1 000,00 €
Autres produits de gestion courante	306,54 €
Produits exceptionnels	766,00 €
TOTAL	2 106,08 €

Déficit 2016	- 1 577,00 €
+ Excédent 2015	2 192,00 € <u>soit un excédent global de 615,00 €</u>

ASSAINISSEMENT

M49 - Assainissement Pommier Malsoin

Compte administratif 2016 : Investissement :	Excédent de 13 065,00 €
Exploitation :	Excédent de 17 765,00 €

Les comptes de gestion du Receveur Municipal sont adoptés et approuvés par le Conseil Municipal.

Les comptes administratifs ont été approuvés à l'unanimité sous la présidence de Madame Françoise Guineau.

- **Vote des 4 taxes :** Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire à l'unanimité le taux des 4 taxes communales sans augmentation pour l'année 2017:

- Taxe d'habitation	13,00 %
- Taxe foncier bâti	19,39 %
- Taxe foncier non bâti	24,82 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	12,75 %

Le maire rappelle que ces taux sont également restés à l'identique sous l'ancienne mandature. Il rappelle également que l'Etat apprécie chaque année les assiettes auxquelles s'appliquent ces taux.

- **BUDGETS PRIMITIFS 2017 :** Le Maire présente, suite à la réunion de la Commission du budget du 7 avril 2017 les propositions suivantes :

COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	98 339,00 €
Charges de personnel	64 079,00 €
Autres charges de gestion courante	26 350,00 €
Charges exceptionnelles	200,00 €
Atténuation de charges	10 623,00 €
Virement à la section investissement	0,00 €
TOTAL	199 591,00 €

Recettes

Atténuation de charges	1 000,00 €
Produits des services	33 961,00 €
Impôts et taxes	69 261,00 €
Dotations et participations	37 375,00 €
Autres produits de gestion courante	14 000,00 €
Produits exceptionnels	3 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	40 994,00 €
TOTAL	199 591,00 €

Section investissement

Dépenses prévues	231 455,00 €
Recettes prévues	231 455,00 €

Dépenses prévues (sous réserve de capacité de financement) :

Rénovation du patrimoine	145 000,00 €
Etude assainissement	60 000,00 €
Signalétique	20 000,00 €
Aménagement du Musée	1 200,00 €
Restauration Maison Robine	18 000,00 €

CCAS

Dépenses

Charges à caractère général	2 250,00 €
Autres charges de gestion courante	735,00 €
TOTAL	2 985,00 €

Recettes

Produits des services	50,00 €
Dotations et participations	1 000,00 €
Autres produit de gestion courante	320,00 €
Libéralités reçues	1 000,00 €
Excédent antérieur reporté	615,00 €
TOTAL	2 985,00 €

ASSAINISSEMENT

Budget primitif en équilibre (dépenses=recettes)

Investissement	21 023,00 €
Exploitation	15 350,00 €

Le budget primitif de la commune est approuvé à l'unanimité.

Les budgets primitifs du CCAS et assainissement de l'année 2017 sont approuvés à l'unanimité.

- **Autorisation de tournage :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été contacté par les productions JD Prod - Les films sur mesure qui souhaitent tourner un film de cinéma à Gerberoy.

Il s'agit d'un film d'époque (1810). Le tournage se déroulera du 9 au 12 mai 2017 avec des acteurs connus pour les rôles principaux. Un casting sera effectué le 15 avril à Gerberoy pour les figurants.

La circulation sera interdite dans le village pendant toute la durée du tournage.

Une convention de tournage sera signée entre les productions et la Mairie dans laquelle sera précisée qu'une redevance sera versée à la Commune pour l'occupation du domaine public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- **Statuts de la CCPV :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-16 et L.5216-5,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Picardie Verte du 2 février 2017, validant les modifications des statuts communautaires au 1^{er} janvier 2017, tels que présentés dans les documents annexés « refonte des statuts communautaires » et son annexe 1 « règlement intérieur », ainsi que les

orientations présentées dans le document « pacte fiscal et financier » instaurant notamment un « observatoire des finances communautaires »,
Considérant qu'à défaut d'approbation de cette mise en conformité par les communes, les compétences transférées au titre de la loi NOTRe seront exercées intégralement par l'Etablissement Public de coopération Intercommunale au 1^{er} janvier 2017,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, telle que présentée dans les documents annexés,
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Motion de la CCPV :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un mouvement de territoire autour de la grande métropole de Beauvais. Aujourd'hui, la Communauté de Communes de la Picardie Verte réfléchit à sa possible arrivée mais dans le respect de sa ruralité et de son identité.

- **Végétalisation au bout de l'allée du Jeu de Tamis :**

Des démarches ont été effectuées par Madame Guineau afin de remplacer la haie qui a été largement élaguée côté riverain. Elle soumet donc au Conseil Municipal les deux propositions qu'elle a sollicité pour rendre au site son décor végétal :

- Le CAUE de l'Oise propose la création d'un écran végétal (replantation d'une haie en alignement des tilleuls existants et habillage du transformateur) ;
- La Pépinière de la Roselière propose une haie de charmille, déjà sur pied, également en alignement des tilleuls.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir à l'unanimité la proposition de La Pépinière de la Roselière. L'Association de la Fête des Roses et l'Association des Amis de Gerberoy seront sollicitées pour son financement.

- **Bail de chasse Bois de la Ville :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur Cordier, chasseur. Il propose la location du Bois de la Ville en signant un bail de chasse entre sa société de chasse et la commune pour un montant de 5 500 €.

Monsieur Alain Delafontaine étant actuellement locataire depuis la précédente mandature à un loyer inférieur, Monsieur le Maire lui propose de formaliser un bail de chasse (type 3/6/9 ans) à ce montant. Monsieur Alain Delafontaine donnera sa réponse avant la prochaine réunion du Conseil Municipal qui pourra ainsi décider du nouveau locataire.

- **Questions diverses :**

- Assainissement : L'appel d'offres a été publié dans la semaine et le délai de réponse est de 1 mois. L'idée est que le bureau d'étude soit choisi en juin afin qu'il vienne présenter le principe et le déroulé de l'étude d'impact à l'occasion de la réunion annuelle de mandat.
- Enseigne Office du Tourisme : Proposition d'une deuxième enseigne pour l'Office par le CAUE.
- PLUIh : Le cabinet Géostudio qui pilote sa réalisation pour la CCPV confirme qu'il ne sera pas mis en place sur la Commune de Gerberoy centre bourg (la ZPPAUP restant ainsi le seul document de référence).
- Arbre de Noël : Madame Françoise Guineau va étudier avec le Comité des Fêtes de la Commune de la Chapelle-sous-Gerberoy la possibilité de mutualiser la fête de Noël.
- Emion : Concert du 02 avril à la Collégiale au profit de l'Emion
- Musée : Quelques aménagements ont été faits avec les tableaux. La Municipalité va continuer, dans la mesure de ses moyens humains et financiers, d'apprécier et d'animer ce lieux du patrimoine communal.
- Ferme Routier : Le prochain Conseil Municipal fera un tour de table complet sur la situation de la Ferme Routier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 12h38.